

PROJET EDUCATIF

1- Notre identité

L'Ecole Joannès Barral à Saint Vérand est sous tutelle diocésaine, c'est-à-dire sous la responsabilité du Cardinal Barbarin, archevêque de Lyon. Elle dispense un éveil à la foi et une culture religieuse. L'école est un établissement familial, ouvert à tous, constituée de 2 classes : la première accueille des élèves de la TPS, PS, MS, GS, CM1, CM2, la seconde du CP au CE2. L'inclusion de l'établissement dans le Centre Scolaire Notre Dame (CSND) permet aux enseignantes d'être épaulées par des équipes techniques efficaces et aux parents de pouvoir envisager la scolarité de leur enfant dans la continuité. L'école doit son nom au père Joannès Barral, curé de Saint Vérand de 1950 à 1988, considéré comme le berger des paroissiens du village.

2- Nos aspirations

Les parents sont les premiers et principaux éducateurs. L'école J. Barral est soucieuse d'assurer aux enfants une scolarité en pleine harmonie avec l'éducation reçue dans la famille. L'école, en vivant les valeurs de l'Evangile, leur permet de déployer toutes les dimensions de leur humanité : corps, âme et esprit.

Les classes à multiples niveaux sont propices à la solidarité et au partage. Elles permettent à l'équipe éducative de bien connaître chaque enfant, ses compétences, ses besoins et les difficultés qu'il peut rencontrer. L'enfant reçoit ainsi **un suivi personnalisé** dans le respect de son rythme propre.

3- Nos Finalités

L'école J. Barral permet l'acquisition de savoirs et de valeurs pour faire de ses élèves **des adultes épanouis et responsables, respectueux des autres et des règles de vie.**

Pour cela, l'école développe notamment le goût de l'effort, la confiance et l'estime de soi, la capacité d'adaptation, l'autonomie, l'entraide et la politesse.

4- Nos engagements

L'Ecole Joannès Barral s'engage à :

- respecter les programmes de l'Education Nationale
- permettre la maîtrise des connaissances fondamentales (lire, écrire, compter)
- être à l'écoute des parents et des élèves
- guider et faire progresser chaque enfant selon ses compétences propres.

Les parents s'engagent à :

- faire confiance à l'équipe éducative de l'école
- participer activement aux projets scolaires, périscolaires et associatifs (APEL, OGEC).